Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 76 (1967)
Heft: 7

Artikel: Secourisme et sauvetage
Autor: Bürgi, H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683926

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Secourisme et Sauvetage

La Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage est entrée dans sa 7e année d'existence

Le 29 juin 1961 a marqué une pierre dans les annales du secourisme en Suisse. C'est à cette date, en effet, que s'est créée la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage dont la fondation, qui s'avérait alors absolument nécessaire, avait été précédée par de nombreux échanges de vues entre organisations intéressées au problème. Depuis désormais plus de six ans cette Commission déploie une fructueuse activité dans l'intérêt du public en général et pour le bien de notre population dans son ensemble.

Dans la lutte préventive menée actuellement contre les accidents de toutes sortes et les accidents de la circulation, en particulier, l'information du public et son instruction jouent un rôle de première importance. Toutes les mesures de sauvetage préconisées doivent être dûment exercées et les méthodes nouvelles dont l'application est souhaitée doivent être expérimentées. Elles doivent être uniformes, aussi simples que possible, efficaces néanmoins.

Assumer les différentes tâches qui découlent de ces nécessités de l'heure actuelle, tel est le but que s'est d'emblée fixé la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage. Organe indépendant, présidé par le médecin-chef de la Croix-Rouge, la Commission fut tout d'abord placée sous le patronage de la Croix-Rouge suisse dont elle est devenue maintenant une commission régulière, selon la décision prise par le Comité central en décembre 1966. Par suite de ce changement, la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage aura des liens plus étroits encore avec la Croix-Rouge suisse dont le champ d'activité englobe aussi le secourisme.

Dès les débuts de son activité, la Commission envisagea instituer un Office central scientifique qui fut créé en 1964. Placé sous la direction du Prof. G. Hossli, directeur de l'Institut d'Anesthésiologie de l'Université de Zurich, cet Office a son siège à l'Hôpital cantonal de Zurich. Son activité prend de plus en plus d'extension. Il est à la disposition des médecins et des autorités qui souhaitent obtenir des renseignements d'ordre scientifique touchant au domaine particulier du sauvetage et du secourisme; il donne également des conseils relatifs à l'achat du matériel nécessaire aux interventions de secours et du matériel d'instruction. Il rassemble en outre et collectionne de la littérature concernant les interventions d'urgence et le sauvetage, ainsi que des documents ayant trait à des accidents à la suite desquels le fait d'avoir prodigué les premiers secours aux blessés sur les lieux du sinistre ou en cours de transport s'est révélé d'importance vitale. L'étude des renseignements recueillis permet de tirer des conclusions importantes relatives aux carences relevées dans le domaine du secourisme et à l'amélioration de la formation des médecins et de tous les secouristes non-professionnels.

La Commission médicale suisse qui compte actuellement 12 membres groupe des médecins qui soit dans la pratique, soit sur le plan scientifique sont intéressés au secourisme. De cas en cas, d'autres experts sont conviés aux séances.

Mais quelles sont dans le détail les tâches précises incombant à la Commission? L'article 7 de son Règlement en établit la liste suivante:

— L'étude des mesures de secourisme et de sauvetage d'ores et déjà existantes ou nouvellement préconisées. L'élaboration de directives concernant leur application;
— *l'examen de nouveau matériel; conseiller les acheteurs et les fabricants;*
— l'information du corps médical et du public au sujet de questions intéressant le secourisme et le sauvetage;
— *la mise au point, la rédaction et la publication de directives, de règlements, de notices concernant les interventions en cas d'accidents;*
— l'estimation de films et de diapositives concernant le secourisme et le sauvetage, pour autant que ceux-ci traitent de problèmes médicaux;
— *la supervision de la formation d'instructeurs et de secouristes avancés;*
— la collaboration avec toutes les organisations intéressées à la matière, dans le sens de conseils scientifiques;
— *les prises de contacts avec des institutions étrangères poursuivant les mêmes buts.*

Au besoin, la Commission travaille en collaboration avec les autorités et les organisations qui s'occupent de secourisme et de sauvetage, ainsi, en particulier, avec les institutions auxiliaires de la Croix-Rouge.

En sa qualité de commission médicale de l'Interassociation de sauvetage (IAS), la Commission médicale suisse se tient notamment à disposition de cette association faîtière des organisations s'intéressant au secourisme qui l'a chargée, entre autres, de l'étude de divers problèmes intéressant les groupements qui lui sont affiliés. Au nombre de ces problèmes, citons tout spécialement l'introduction du « *certificat pour cas urgents* » dont la vente est réglée contractuellement avec la Société suisse des droguistes et la Société suisse de Pharmacie et qui sera distribué aussi par le Service de santé de l'armée lors des prises de sang et des visites sanitaires de recrutement. Il a déjà diffusé un demi-million de ce document des plus utiles dont chacun devrait être porteur. De couleur orange (ce qui permet de le reconnaître immédiatement parmi les papiers du patient), ce certificat est édité en cinq langues, vu la fréquence des voyages à l'étranger, et le nombre des travailleurs étrangers occupés en Suisse. Il contient toutes les données personnelles et médicales permettant de donner des soins rapides et judicieux aux victimes d'accidents.

La Commission médicale suisse porte par ailleurs une très grande attention à la construction d'auto-ambulances et a édité à ce sujet une notice

concernant « *Les exigences d'ordre médical en matière de transports d'urgence* », les notices les plus récentes éditées par la Commission en 1966 se rapportant pour leur part aux « *Premiers secours en cas d'accidents de la circulation* » et aux « *Brûlures* ». La Commission souhaiterait vivement aussi introduire l'enseignement des premiers secours dans les classes du degré primaire, et ceci à l'échelle nationale.

Dans cet ordre d'idées et en relation également avec la diffusion des cours de sauveteurs de brève durée de l'Alliance suisse des Samaritains, la formation de médecins-instructeurs prend une importance de plus en plus grande. Les cours mis sur pied jusqu'ici dans diverses cliniques universitaires ont permis de former déjà, en qualité de médecins-instructeurs, 137 médecins-praticiens et médecins-assistants dont le rôle consiste à enseigner les premiers secours aux membres du corps enseignant et à d'autres secouristes non-professionnels. Pendant ces six dernières années, la Commission médicale suisse et l'Interassociation de sauvetage ont par ailleurs organisé quatre cours du même genre à l'intention d'instructeurs non-médecins (voir p. 20 l'article du colonel H. Perret, médecin-chef de la Croix-Rouge).

Il y a un an, la Commission s'est vu en outre confier une tâche nouvelle et importante: il s'agit du service sanitaire sur les routes cantonales qui, selon les directives de la Commission intercantonale pour le trafic routier doit être conçu à l'échelle nationale, sur la base de directives émises par la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage qui porte actuellement toute son attention à l'étude de ce problème.

Cette brève récapitulation des principaux champs d'activité de la Commission médicale suisse qui est entrée maintenant dans sa septième année d'existence prouve à l'évidence que la création de cet organe répondait à une réelle nécessité de notre époque.

(Extrait d'un rapport du Dr H. Bürgi, ancien médecin-chef de la Croix-Rouge.)

Le développement des premiers secours en Suisse

Après que l'« *Association de secours aux militaires suisses et à leurs familles* » créée à Berne en 1866 (voir Revue *La Croix-Rouge suisse* N° 5 du 15 juillet 1966) eut œuvré uniquement pour satisfaire au premier vœu d'Henry Dunant, tel qu'il l'a formulé à la fin de son appel pathétique « Un Souvenir de Solférino », une seconde société se créa à Olten en 1882 sous l'impulsion d'un sergent-major bernois et d'un pasteur zuricois sous le nom de « *Société centrale suisse de la Croix-Rouge* ». Dans ses statuts, cette dernière mentionne, à la suite de secours sanitaires volontaires, l'apport des premiers secours en cas d'accidents.

En 1880, le sergent-major Mœckli avait créé la section militaire sanitaire de Berne qui groupait alors 8 membres, et est à l'origine de la grande et vivante « *Société suisse des troupes sanitaires* ». Après avoir pris part à la fondation de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge, Mœckli organisa un premier cours de Samaritains, à Berne, en hiver 1884. En bon propagandiste qu'il était, il exposa d'emblée ses buts qui visaient à former dans le public le plus grand nombre possible de personnes aptes à donner les premiers secours en cas d'accidents, en attendant l'arrivée du médecin. Il créa la première section de Samaritains au printemps 1885 et, à partir de 1888, il eut à ses côtés le médecin bernois Robert Vogt qui accepta avec intérêt de former des Samaritains parmi les civils, comme le Dr Esmarch, professeur de l'Université de Kiel, l'avait fait en Allemagne, suivant par là l'exemple des Chevaliers de St-Jean, en Angleterre.

Ainsi créée en 1888, l'*Alliance suisse des Samaritains* devint une institution auxiliaire de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge, au même titre que la Société suisse des troupes du service de santé — du nom que portait alors l'actuelle Société suisse des troupes sanitaires — et que la

Société d'utilité publique des femmes suisses. S'occupant au premier chef du développement du secourisme sous forme de l'organisation de cours à l'intention du public, l'Alliance suisse des Samaritains totalise aujourd'hui 1270 sections dont les 55 000 membres actifs sont spécialement exercés dans la pratique des premiers secours. Ces sections s'efforcent par ailleurs, en organisant des cours de samaritains, de sauveteurs, de soins aux malades, de former continuellement de nouveaux secouristes.
De son côté, la Croix-Rouge suisse qui depuis 1924 a été chargée par arrêtés fédéraux successifs du contrôle des soins infirmiers et du développement des écoles d'infirmières auxquelles elle accorde sa reconnaissance, n'est pas demeurée inactive non plus dans le domaine du secourisme, créant en particulier, en 1949, un dispositif d'aide en cas de catastrophe dans ses sections et patronnant dès 1961, la première Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage devenue à fin 1966 une de ses commissions régulières, comme nous l'avons vu précédemment et participant au travail de l'Interassociation de sauvetage fondée en 1962.

Le sauvetage en montagne

Dr H. Perret,
médecin-chef de la Croix-Rouge

Il importe que la liaison existe également entre la Croix-Rouge suisse et le Club Alpin suisse qui est membre de l'« Interassociation de sauvetage » (IAS), organisation faîtière ayant son siège à Zurich et qui s'est affiliée récemment à la Croix-Rouge suisse en qualité de septième institution auxiliaire. La Commission médicale suisse lui est attachée pour toutes les questions médicales la concernant et concernant ses membres.
Le médecin-chef de la Croix-Rouge, en particulier, très intéressé par la tenue et la teneur du cours de sauvetage du CAS dont il présente ci-dessous un bref compte rendu, se fait un plaisir de relever l'importance de ces contacts avec notre Société nationale dont l'une des principales tâches est le développement des premiers secours et du sauvetage. Sa Commission médicale, nous l'avons vu aux pages précédentes, donne des directives dans ce domaine et prépare des mises au point valables et admises par les médecins suisses.

Du haut des rochers qui surplombent la route du bord du Rhône, entre Dorénaz et Fully, des cordes et des câbles sont tendus. Ils retiennent un sauveteur instruit et aguerri qui porte sur son dos un blessé; parfois aussi, le blessé est descendu par le moyen d'un cacolet et d'un ficelage savant ou confortablement assis dans le siège d'un téléphérique.

Ce sont quelque 60 jeunes hommes et des plus âgés aussi, guides de montagne, employés de téléphériques, membres du Club Alpin suisse, chefs d'équipes de secours, tous intéressés par le sauvetage en montagne, qui sont instruits ici par le préposé du CAS aux stations de secours. Ils suivent le cours central de sauvetage du CAS ayant lieu du 2 au 4 juin, à Dorénaz. Ils sont tous devenus amis, bronzés ou rougis par le soleil qui illumine ce cours, quelques-uns barbus, la pipe aux lèvres. Ils ont appris, de 7 h du matin à 17 h du soir à sauver les blessés, à exercer le transport sur le dos, à lever un corps sans modifier la position de la colonne vertébrale, à le ficeler comme un salami pour être suspendu ensuite à un câble d'acier. Mais pour cela, il faut avoir avant tout appris à faire des nœuds qui assurent et donnent à chacun la possibilité de se laisser descendre au bout d'une corde ou le long d'une paroi rocheuse. Par équipes de travail avec leurs chefs de groupe, les participants ont suivi ces exercices de sauvetage qui étaient dirigés par M. *E. Friedli,* chef technique aux câbles d'acier et que secondait M. *A. Grisel,* chef technique du sauvetage avec moyens improvisés. Enfin une partie importante du sauvetage également était enseignée par M. *D. Vessaz,* anciennement infirmier-chef à l'Hôpital cantonal de Genève, actuellement collaborateur du Service médical cantonal vaudois.
Ces hommes ont été instruits dans l'application et l'exercice du sauvetage et des premiers secours. La position de sécurité a été tout d'abord